

Jean Pierre Joly

09/05/24 07:09

enquete publique desserte de luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

Monsieur le commissaire enquêteur .

Suite à mon passage , lors de votre permanence du 02 Mai dernier ; je vous joins en pièces jointes , les réflexions et " analyses " de l'ancien élu que j'étais .

Espérant contribuer , à mon humble niveau , au bon déroulé de cette enquête , veuillez agréer Mr le commissaire , en mes salutations distinguées .

j pierre JOLY

Pièces jointes (4)

- Scan2024-05-09_064953.pdf (4 MB)
- Scan2024-05-06_135412.pdf (5 MB)
- Scan2024-05-08_141001.pdf (2 MB)
- 20240507_115601.jpg (12 MB)

Monsieur le commissaire enquêteur .

Remarques et genèse de cet investissement départemental , entre l'A 83 et Luçon .

Elu , en 1983 , au conseil municipal de ste Gemme la plaine .

Maire , de cette commune de 1989 à 2014 .

Par l'exposé de ce courrier , je viens rappeler : l'histoire , ... " les histoires " ... ; qui ont émaillé ce dossier (vieux de 40 ans) !!!

Programmé en 1986 , un projet de liaison : "ste HERMINE - la ROCHELLE " est lancé par l'état .

Un décret du 1er Avril 1992 , inscrit " prioritaire " cet aménagement de route (RN137) , tronçon de la route des estuaires ,qui depuis 1975 , classe et nomme les 459 kms de l'axe Cherbourg - la Rochelle , comme axe principal Européen .

Ces 459 kms , portent le qualificatif de E3 (voir entête des panneaux de signalisation) et explique la présence et le passage des poids lourds ...

Le 25 Octobre 1994 , abandon de cette liaison , au profit d'une autoroute "A 831 " (Fontenay-Rochefort) .

1997 : " compensation " de l'état , qui aménage la traversée des " bourgs " sur RN137 , en débutant les travaux par ste Gemme et concrétise la mise en place du giratoire des 4 chemins , en lieu et place du croisement par feux tricolores qui firent de trop nombreuses victimes !!! (septembre 1996 à 1997) .

Le 12 Juillet 2005 , déclaration d'utilité publique de cette autoroute A 831 . (mise en place du programme de développement des zones d'activités des 4 chemins et champrovent) .

le 27 Juillet 2014 , la ministre de l'écologie , réaffirme sa volonté de ne pas signer en faveur de cette autoroute (A831) .

Début Juillet 2015 , le président de la république , ne proroge pas la D U P (fin 12/07/2015) et annonce le : contournement de MARANS !!!

Les années passent

Le département de la Vendée , poursuit les aménagements routiers et d'infrastructures engagés entre les pôles économiques et urbains que sont : Montaigu , Les Sables , L'A83 bournezeau - la Roche , Challans , le contournement Yonnais .

Un président ,de ce conseil départemental , affirme sa volonté de clore la liaison de ces pôles économiques et touristiques , par l'achèvement du tronçon : ste Hermine (et non plus la Rochelle) mais Luçon !!!

cela fait : QUARANTE ANS , que nous connaissons ces études

QUARANTE ANS , d'argent publique dépensé

QUARANTE ANS , que le " sud vendée " ne fait que geindre sur son développement

Seul contre tous , un homme sut réaliser , anticipant la sortie n° 7 de l'A 83 , un parc d'activité, que nul ne remettrait en cause , aujourd'hui !!!

près de 1000 emplois !!! sur des terres agricoles reconnues comme excellentes , mais aujourd'hui parc d'activités et paysager qui allie Développement et Environnement .

Alors OUI , même si certains , aujourd'hui , considèrent que le développement est dans la " décroissance " , l'économie de services (y compris en agriculture , enquête INRAE actuelle) ; il nous faut être compétiteurs et ambitieux pour le développement de nos territoires .

Répondre à l'appel de " réindustrialisation " de la France et à sa plus grande autonomie .

Agir , pour ne pas disparaître sous le joug mondialiste d'autres nations .

Agir , à la recherche de nouveaux débouchés (énergétiques , alimentaires , de transformations ...

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui , ne date pas d'hier ...

le projet a fait l'objet de présentations , d'échanges (voir pièce F , bilan concertation) ...

le projet est contraint par la mise en place en 2008 d'une zone Natura 2000 (infranchissable) où l'oiseau nicheur est plus protégé , que le citoyen riverain dans son humble demeure ...

le projet mérite de nombreux aménagements , mais que DESIRONS NOUS !!!

S'entendre dire , que c'est toujours le nord du département , qui " profite " de tout !!!

que le " sud " est oublié !!!

Dans nos déplacements , nous n'empruntons , jamais les voies rapides et autoroutes ???

Dans la recherche d'INDISPENSABLES SOLUTIONS ,

Loin , des intérêts particuliers (compréhensibles et qui doivent être entendu) .

Dans un dialogue et une approche partagée , avec les acteurs locaux .

Dans l'indispensable écoute et prise en considération d'attentes Gemmoises (gaspillage et détournement des réserves foncières , pour l'utilisation de matériaux de remblais) .

Dans la prise en compte des pertes financières et patrimoniales de CERTAINS commerces . (tel qu'est présenté le dossier)

Dans l'accompagnement de foncier agricole , qui ne se fera pas sans REMEMBREMENT , ou " aménagement foncier " pour ne pas froisser certaines oreilles . (36 ha 89.31 " le mureau " et 8 ha 29.30 " les ores ") en réserves foncières SAFER pour le compte du département ne suffisent pas en l'état actuel du dossier .

Dans un profil routier , où déblais - remblais , doivent être les seuls matériaux utilisés (à l'exemple des réserves bâchées) .

Où , les points d'échanges nord et sud doivent être complets et à distance des maisons riveraines .

Où , les bassins d'orages ne doivent pas être implantés dans les zones de débordement de nappe phréatique (4/6) .

Où , selon la topographie , c'est la voie nouvelle qui franchie en surplomb les voies existantes (rd 14 et chemins communaux n°3 et 5) .

On ne comble pas les talwegs où l'on établirait des passages busés (à sec) pour la faune !!! (sauf que ces talwegs sont inondés l'hiver) .

Savoir , comment la RD 949 , entre les quatres chemins et Luçon sera aménagée (20 ans que les réserves foncières sont là) .

Vingt ans , qu'aucune volonté d'élus locaux , n'a porté la concrétisation de cet axe ...

Redessiner la jonction entre giratoire " simpson " et nouvelle voie , pour gaspiller moins d'espaces agricoles et parfaire l'insertion de la nouvelle " 137 " et de la "949 " .

Le flux poids lourds est un flux Nord - sud , en direction de la Rochelle et inversement en provenance de l'aquitaine pour rejoindre l'A 83 .

Sécuriser les " tracés doux " , en provenance du sud de la commune aux embranchements des RD 949 et 137 . (impensable de faire passer des enfants , piétons , cyclistes au niveau d'un croisement au sortir d'une voie rapide) mocque panier .

L'aménagement d'un giratoire à Pétré , cette année , acté et délibéré par les collectivités doit permettre une nouvelle organisation sécurisée et circulatoire .

Protéger les résidents du secteur de la " route de st Aubin " et des " oies vertes " , des nuisances phoniques , visuelles et de trafic de ce nouvel axe .(rien n'est inscrit dans les documents) .

" renaturer " les espaces occupés par la voie de " les desbats " pour améliorer et protéger l'écoulement du débordement de la nappe du dogger .

Etablir des bassins d'orages , suffisamment grands , pour éviter et amoindrir toutes pollutions .(aujourd'hui toute la pollution de la traverse du bourg de ste gemme finie dans le fossé courant)...

Irriguer la réserve foncière du " Mureau " , en compensation des volumes perdus sur l'ensemble du tracé .

Investir massivement dans l'outil foncier agricole , pour nourrir et transmettre des valeurs aux générations futures .

Dynamiser , tous les supports économiques en collaboration avec la c/c sud vendée littoral .

Aider à l'émergence de nouvelles filières liées aux énergies , en développant production et distribution .

D'affiner le projet en conséquence des réserves foncières actuelles , d'établir des budgets plus en conséquence des données économiques 2024 .

Rappeler sans cesse , l'impérieuse sécurisation de notre agglomération (ce n'est pas le jour où le drame se produit , qu'il faudra interpeller les " décideurs ") .

C'est la dernière " chance " de voir se réaliser pareil investissement .

Demain sera trop tard .

je veux bien défendre les busards (nous les protégeons au moments des récoltes de blés , avec la L.P.O , quand nous remarquons la présence de nids).

je comprends les divergences .

Mais je dis : OUI

A , ces aménagements qui attendent depuis 40 ans .

Aux projets de développement de nos territoires .

LES CONDITIONS

Que toutes les réponses aux interrogations posées soient données !!!

Que ces réponses soient intégrées et signifiées dans la DUP .

Même , si cela doit entraîner des modifications de profils .

Sans cela , malheureusement , nous passerons à côté (une fois de plus) de notre devenir ...

Si les blocages sont nombreux , les décisions seront à jamais perdues (à chacun d'assumer ses responsabilités) .

Aux ELUS LOCAUX , d'affirmer leur VOLONTE .

Au directeur des routes et ses services , aux " cabinets d'études " d'entendre , respecter et agir dans la concertation .

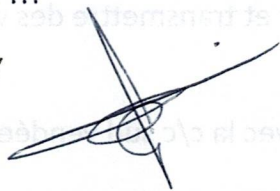
Au partenariat des chambres consulaires avec les acteurs locaux , d'établir les meilleures propositions et solutions .

En écrivant ces quelques lignes : je ferai réagir , je serai critiqué , je déplairai ...

jamais , je ne me suis " débiné " , j'assume et serai toujours force de propositions !!!

jean pierre JOLY

ps:



en pièces jointes : historique des variantes (1986 à 2023)

concertations (dossier F) et phasages programmés ...

exemples d'incompréhensions et survol par vidéo de ces lieux .

photo en date du 07/05/2024 , des eaux pluviales à 200 mètres de la rd 137 (fossé courant) .



6.9. Phasage des travaux

Les travaux d'aménagement seront compris entre 4-5 ans et peuvent être décomposés par tronçon et par lot.

3 tronçons fonctionnels sont identifiés correspondant à :

- ▶ Tronçon nord : contournement de St-Jean-de-Beugné, depuis le giratoire de l'A83 jusqu'au raccourcement sur la RD137 actuelle au sud de St-Jean-de-Beugné
- ▶ Tronçon central : section en aménagement sur place entre St-Jean-de-Beugné et Ste-Gemme-la-Plaine
- ▶ Tronçon sud : contournement de Ste-Gemme-la-Plaine, depuis le raccourcement sur la RD137 actuelle au nord de Ste-Gemme-la-Plaine jusqu'au nouveau carrefour giratoire sur la RD137 au sud des Quatre Chemins. Ce tronçon peut être scindé en 2, la limite étant fixée par la voie ferrée.

Un allotissement prévisionnel peut être :

- ▶ Terrassement, assainissement
- ▶ Chaussées et équipements
- ▶ Ouvrages d'art : PS RD88, PS RD14, PRO voie ferrée, PI RD949
- ▶ Aménagements paysagers
- ▶ Mesures compensatoires

x DUS euaike 15/05/2024
 avide 15/11/2024
 x Etudes 2024 -> 2026
 x Travaux 2027-24.24.82 2031

car meilleur des cas !!!

Pièce F

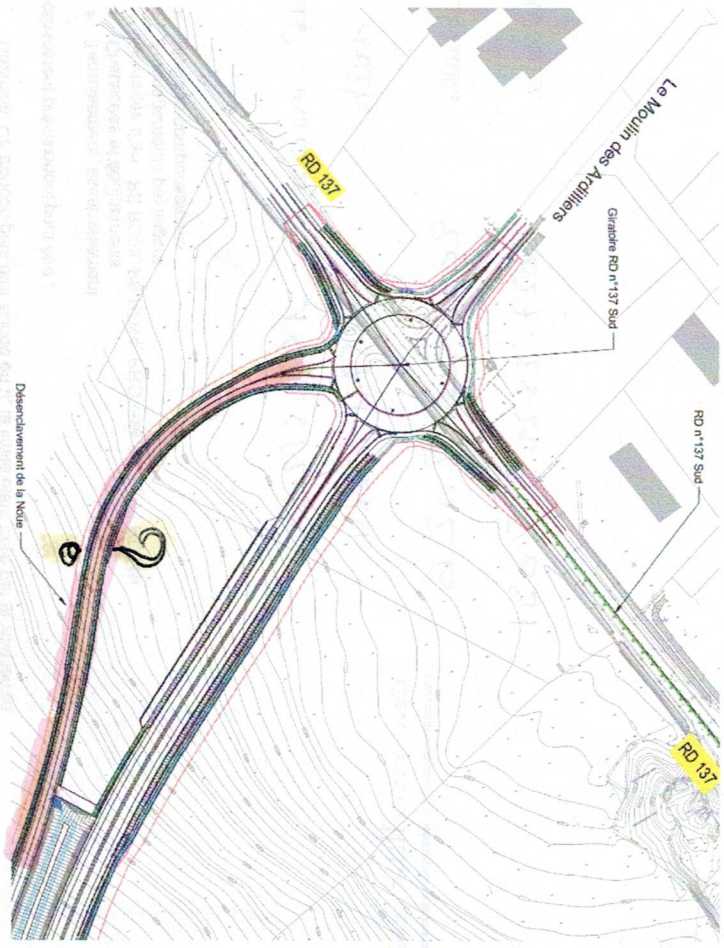
biplan concubinage
debi. bradi. éas

A quelle

Carrefours giratoires

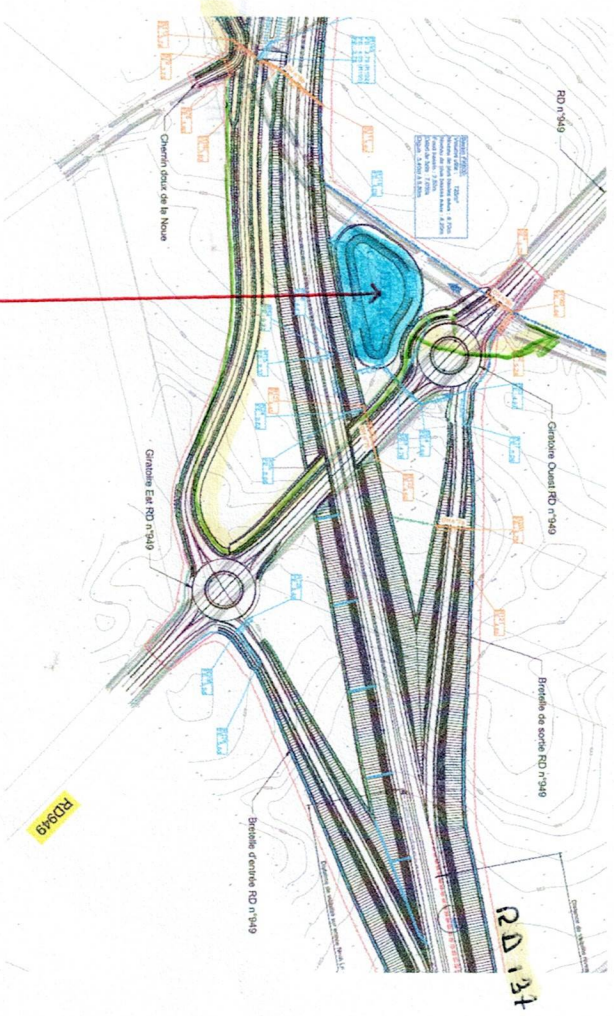
Le projet prévoit l'aménagement de 4 carrefours giratoires :

Carrefour d'extrémité sud axé sur la RD137 dont le rayon extérieur est égal à 32,00m :



Giratoire d'extrémité sud sur la RD137 en direction de Marans

2 carrefours axés sur la RD949 raccordés sur les bretelles d'accès à la nouvelle RD137 dont le rayon extérieur est égal à 18,00m :



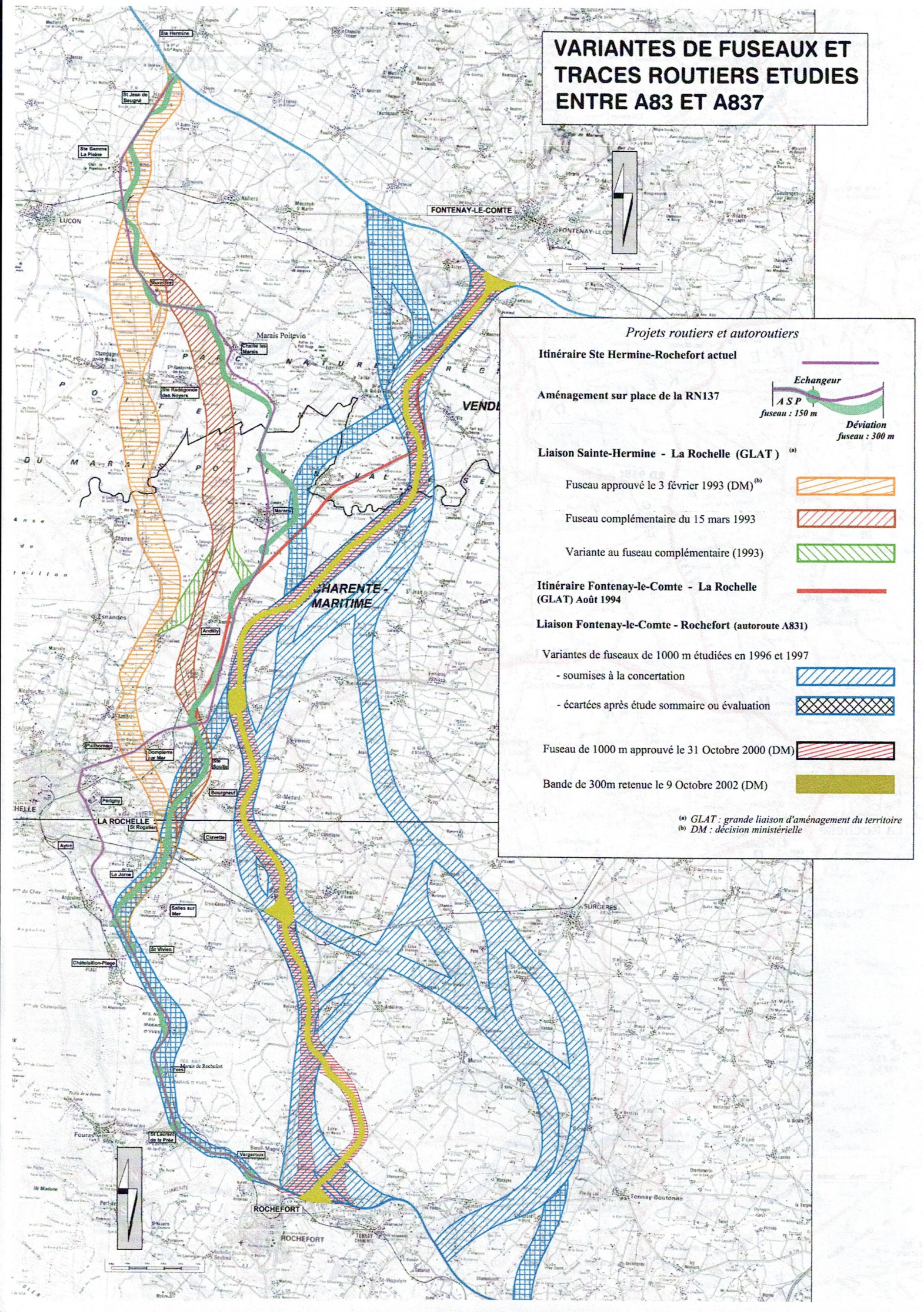
Giratoires sur la RD949 raccordés sur les bretelles de la RD137

Bassin en zone chabodromique N APPR Pratare ?

Voie d'axe " au Pleine Sortie voie de Role ?

Exem Plan d'incom Behaviors

VARIANTES DE FUSEAUX ET TRACES ROUTIERS ETUDIÉES ENTRE A83 ET A837



Projets routiers et autoroutiers

Itinéraire Ste Hermine-Rochefort actuel

Aménagement sur place de la RN137

Liaison Sainte-Hermine - La Rochelle (GLAT) ^(a)

Fuseau approuvé le 3 février 1993 (DM) ^(b)

Fuseau complémentaire du 15 mars 1993

Variante au fuseau complémentaire (1993)

Itinéraire Fontenay-le-Comte - La Rochelle (GLAT) Août 1994

Liaison Fontenay-le-Comte - Rochefort (autoroute A831)

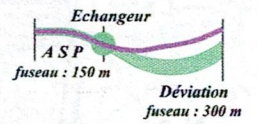
Variantes de fuseaux de 1000 m étudiées en 1996 et 1997

- soumises à la concertation

- écartées après étude sommaire ou évaluation

Fuseau de 1000 m approuvé le 31 Octobre 2000 (DM)

Bande de 300m retenue le 9 Octobre 2002 (DM)



^(a) GLAT : grande liaison d'aménagement du territoire
^(b) DM : décision ministérielle

L'amélioration de capacité induit par ces aménagements augmenterait l'attractivité de la RN 137 et reporterait les problèmes de saturation graves sur les secteurs aujourd'hui simplement chargés du fait des points d'engorgement de MARANS et de CHAILLÉ LES MARAIS.

De fait, sur la section SAINTE-HERMINE – Usseau, à plus ou moins moyen terme, il y aurait la nécessité de réaliser l'ensemble des déviations, d'aménager en place les sections non déviés et surtout de réaliser un nouveau raccordement avec la RN 11 par échangeur, en déviant l'ensemble Le Breuil-Usseau.

Dans la même logique l'amélioration de la RN 137 entre SAINTE HERMINE et Usseau se raccordant à la RN 11 (A 810) amènerait les trafics sur le tronçon Ouest de cet axe dont le raccordement à la rocade de LA ROCHELLE, elle-même très chargée, est déjà problématique.

La rocade de LA ROCHELLE étant très difficilement aménageable à 2 x 3 voies, il serait alors nécessaire de réaliser un tracé neuf à 2 x 2 voies entre Usseau et le sud de la rocade de la Rochelle approximativement au niveau de ANGOULINS – CHATELAILLON pour laisser à la rocade sa fonction urbaine et assurer une continuité à l'itinéraire de transit.

La section LA ROCHELLE-ROCHEFORT, déjà fortement circulée du fait des mouvements domicile-travail entre les deux agglomérations ne pourrait accueillir l'accroissement du trafic et nécessiterait un élargissement à 2 x 3 voies.

Indépendamment de la chronologie de réalisation évoquée ci-avant et des échéances de travaux, l'étude de faisabilité technique de l'aménagement sur place de la RN 137 qui avait été menée en intégrant les contraintes géométriques et les contraintes d'urbanisme avait conduit à la définition suivante par tronçon homogène du Nord au Sud.

II – 3.2. Description de l'itinéraire et travaux à réaliser dans l'hypothèse d'un aménagement sur place de la RN 137

Tronçon n° 1 entre SAINTE-HERMINE et SAINTE-SOULLE (Usseau)

L'aménagement de la RN 137 avait été étudié à partir de l'échangeur de A 83 à SAINTE HERMINE qui débouche actuellement sur le giratoire d'accès au milieu de la zone d'activités.

L'amélioration de capacité et l'aménagement nécessiteraient le cas échéant une réflexion sur cet échangeur en relation avec le concessionnaire de A 83 pour le mettre en cohérence avec sa nouvelle fonction.

Sur cette section d'une longueur de 47 km, seulement 13 km seraient aménageables sur place. L'aménagement consisterait à réutiliser la plateforme existante et à la compléter par la réalisation d'un terre plein central de 3,00 m, d'une chaussée de 7.00 m et d'une bande d'arrêt d'urgence de 3,00 m d'un côté ou de l'autre de la RN 137 actuelle. Cet aménagement serait réalisé dans des tronçons en alignement droit. Le respect d'une zone de sécurité de 10 m sur les accotements impliquerait la suppression des obstacles rencontrés (arbres, murets sur ouvrages d'art etc...).

- SAINT-JEAN DE BEUGNE

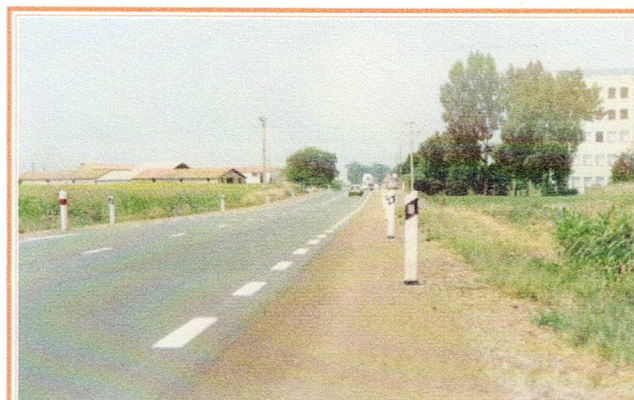
L'aménagement de la RN 137 commencerait par la déviation Est de la traversée de SAINT-JEAN DE BEUGNE sur 3 km. Une déviation à l'ouest de l'agglomération n'est pas envisageable du fait du développement urbain.

La RN 137 pourrait ensuite être aménagée sur 2 km.

- SAINT-GEMME LA PLAINE

L'agglomération de SAINT-GEMME LA PLAINE serait déviée à l'est sur 4 km entre le nord de la zone artisanale et le sud du carrefour des Quatre Chemins de Luçon. Une déviation à l'ouest n'est pas envisageable du fait du développement urbain, du château de la Popelinière et du massif forestier sur lequel s'appuie l'agglomération.

La RN 137 pourrait ensuite être aménagée sur 0.7 km au droit des Ardillères.



RN 137 au niveau du collège agricole de Pétéré

- Lycée de Pétéré

Au droit du lycée agricole de Pétéré, dont l'exploitation et une partie des bâtiments agricoles sont séparées par la route nationale actuelle, la RN 137 serait déviée à l'est sur 3 km. Cette configuration permettrait de maintenir le tracé sur la "presqu'île" calcaire. Le canal de la ceinture des Hollandais serait alors franchi par un ouvrage d'art.

La RN 137 pourrait ensuite être aménagée sur 0.7 km au droit de Malmusse.

- MOREILLES

Le bourg de MOREILLES serait dévié à l'ouest sur environ 1.8 km en limite d'une zone sensible.

La RN 137 pourrait ensuite être aménagée sur 2.3 km entre les lieux-dits Grand Pont et Petite Vallée.

- CHAILLÉ-LES-MARAIIS

L'agglomération de CHAILLÉ-LES-MARAIIS et ses écarts importants de Aisne et du Sableau seraient contournés par une déviation unique à l'ouest, sur 8 km. Une déviation à l'est est peu envisageable du fait de l'extension urbaine dans les secteurs calcaires, le long des RD 30, 25 et 25a. Cette déviation franchirait trois canaux dont celui des Cinq abbés.

La RN 137 pourrait ensuite être aménagée sur 2.1 km.

- MARANS

Les déviations à l'Ouest de MARANS ont été écartées compte tenu de la nécessité de maintenir un gabarit fluvial suffisant et de la présence de zones urbanisées difficilement traversables.

L'agglomération de MARANS serait contournée à l'est par une déviation de 7.5 km entre le lieu-dit l'Aventure et le Pont de la Brune.

Sur la commune de Sainte-Gemme-la-Plaine, 4 variantes sont présentées : la variante A à l'Est évitant la zone Natura 2000 (Plaine Calcaire du Sud-Vendée) et trois variantes à l'Ouest, les variantes B, C et D plus ou moins proches de l'agglomération et tangentées à la forêt de Sainte-Gemme-la-Plaine.

Figure 3 : Variantes A, B, C et D du projet - Commune de SAINTE-GEMME-LA-PLAINE

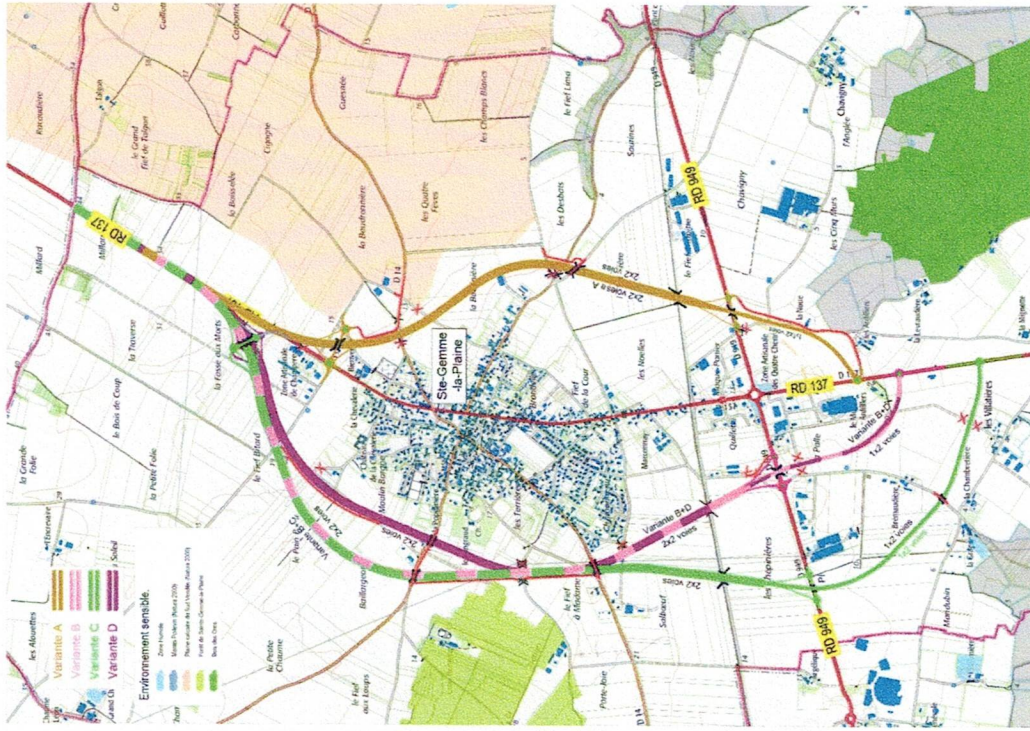


Figure 6 : La solution retenue à l'issue de la concertation sur Sainte-Gemme-la-Plaine

